

THE
LANDMARK
PROJECT
MOVING TOWARDS
SOCIALLY RESPONSIBLE
PROCUREMENT

BONNES PRATIQUES EN MATIERE D'ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT RESPONSABLES

APPROCHES DE LA VERIFICATION A TRAVERS L'EUROPE



MENTIONS LEGALES

- EDITEUR** The LANDMARK consortium, c/o World Economy, Ecology & Development (WEED e.V.), 2012
- REDACTEUR** Viola Dannenmaier (WEED)
- AUTEURS** Ana Teresa Santos (IMVF), Martina Hooper (SETEM Catalunya), Natalie Evans (ICLEI), Viola Dannenmaier (WEED)
- COPYRIGHTS** The LANDMARK consortium, c/o ICLEI – Local Governments for Sustainability, 2012. Tous droits réservés. Le présent document ne peut faire l'objet d'aucune reproduction ni copie, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation écrite d'ICLEI – Local Governments for Sustainability.
- PHOTOS** Flickr, iStockphoto, sxc
- MISE EN PAGE** Warenform | Kommunizieren & Gestalten, Berlin | www.warenform.net
- DESIGN & TITRE** Rebekka Dold | Grafik Design & Visuelle Kommunikation | Freiburg | www.rebekkadold.de
- AVERTISSEMENT** Cette étude des bonnes pratiques a été réalisée sur la base des pratiques récentes adoptées en Europe. Aucune garantie légale ne peut toutefois être fournie par les auteurs. Il est donc recommandé aux autorités publiques de solliciter un avis juridique supplémentaire sur une base individuelle pour utiliser l'information fournie dans la présente étude. L'éditeur décline toute responsabilité liée à l'utilisation de l'information fournie dans le présent guide.
- REMERCIEMENTS** Nous tenons à remercier les partenaires suivants pour l'aide précieuse apportée à l'élaboration du présent guide: Natalie Evans (ICLEI), Philipp Tepper (ICLEI), Isabel Rodrigues (Loures), Annelie Evermann (WEED), Ana Tenreiro (Lipor), Ana Bergua (San Sebastian), Emma Johannsen (Malmö), Beat von Felten (Zurich) et Sylvia Baringer (Munich).

La présente publication a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu du présent document relève de la seule responsabilité de The LANDMARK Project Consortium et ne se veut en aucun cas le reflet de l'opinion de l'Union européenne.



Cofinancé par "Landesstelle für Entwicklungszusammenarbeit des Landes Berlin".



Traduit en français par le "Service Public fédéral de Programmation Développement Durable"



CONTENTS

TABLE DES MATIERES

1	INTRODUCTION	4
2	CAS DE BONNES PRATIQUES EN MATIERE DE VERIFICATION D'ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT RESPONSABLES (APSR)	6
	CAS 1 : L'APPROCHE DE LA VILLE DE MALMÖ : des municipalités unissent leurs forces pour contrôler la conformité des critères sociaux parmi les fournisseurs	6
	CAS 2 : L'APPROCHE DE LIPOR : de la gestion des déchets aux achats socialement responsables.....	12
	CAS 3 : L'APPROCHE DE LA VILLE DE SAN SEBASTIAN : vêtements & chaussures de travail pour les employés du conseil municipal de San Sebastian, conformes aux conventions de base de l'OIT	17
	CAS 4 : L'APPROCHE DE LA VILLE DE MUNICH : en route vers la vérification et le contrôle.....	21
	CAS 5 : L'APPROCHE DE LA VILLE DE ZURICH : une approche mixte : l'utilisation de Codes de conduite et de labels	26
3	CONCLUSIONS.....	32

1 INTRODUCTION

Le principe qui sous-tend la promotion de la responsabilité sociale tout au long de la chaîne d'approvisionnement ne peut être contesté, mais sa mise en pratique sur le terrain peut se révéler un véritable défi pour les professionnels des achats publics.

Partout en Europe, les autorités publiques repensent actuellement leur façon d'inclure des critères sociaux dans les procédures d'appel d'offres afin de déterminer comment les appliquer avec plus d'efficacité. La mise en œuvre de procédures d'achats publics socialement responsables (APSR) en est encore à ses balbutiements, mais des progrès appréciables sont réalisés dans certains domaines, en dépit des obstacles.

La décision récente de la Cour de Justice européenne (CdJ) concernant l'utilisation de critères sociaux, dans l'affaire C-368/10¹ intentée par la *Commission européenne contre les Pays-Bas*, a provoqué des réactions diverses. La décision apporte un certain degré de clarté dans un domaine où la jurisprudence est très limitée, mais elle pourrait dans le même temps décourager certaines autorités publiques d'adopter des mesures audacieuses pour renforcer la responsabilité sociale dans les achats publics, du moins jusqu'à l'adoption de la législation européenne révisée sur la passation des marchés à la fin de l'année 2012. Les partisans d'un usage plus étendu et plus marqué de critères sociaux dans les appels d'offres du secteur public espèrent que la révision des directives européennes (2004/17/CE et 2004/18/CE) tracera une voie plus claire permettant aux acheteurs de réaliser de véritables APSR.

Les questions soulevées en matière de APSR ne sont pas uniquement de nature juridique. S'assurer que tous les travailleurs de la chaîne d'approvisionnement bénéficient d'un traitement approprié représente un défi pour le personnel en charge des achats, en particulier lorsque l'extraction de matières premières et la fabrication ou la production des biens interviennent dans des pays différents. Pour une politique SRPP valable, il est nécessaire que la conformité avec tout critère social stipulé dans un appel d'offres, comme l'exclusion de biens produits en recourant au travail des enfants ou le respect des normes fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT), soit vérifiable de façon transparente et fiable. Cet objectif peut s'avérer très complexe à atteindre et exiger beaucoup de temps de la part des fournisseurs comme des acheteurs.

Les progrès réalisés en matière de APSR par de nombreuses régions européennes en dépit de ces défis sont donc très encourageants. De nombreuses municipalités ont adopté une résolution visant à se conformer aux conventions de base de l'OIT dans le cadre de leurs achats publics de produits et de services. En outre, beaucoup d'autorités publiques se trouvent à divers stades du développement et de la mise en œuvre de systèmes

¹ Cf. <http://curia.europa.eu> > C-368/10



de vérification pour s'assurer que les fournisseurs se conforment aux critères sociaux exigés. Le présent document décrit des exemples de ces progrès, à l'aide d'informations fournies par des gouvernements locaux à travers l'Europe.

En décrivant les diverses pratiques en matière de vérification, les cas suivants visent à donner une vision pertinente de ce qu'exige dans la pratique la réalisation de progrès concrets vers des achats durables. Les exemples sont aussi conçus pour montrer quels aspects doivent être envisagés pour garantir la conformité avec les critères sociaux exigés. Ils décrivent des systèmes de vérification et de contrôle qui ont été appliqués à un éventail de groupes de produits à haut risque. Les approches de la vérification et du contrôle choisies par les autorités publiques diffèrent à la fois en termes de cible (ex. exclusion du travail des enfants, normes fondamentales de l'OIT ou d'autres objectifs de commerce équitable) et d'étendue (ex. déclarations de soumissionnaire simples, codes de conduite, labels et certification, questionnaires de suivi et audits).

Pour apporter des conseils utiles à la mise en pratique de systèmes de vérification, ces exemples de bonnes pratiques visent à montrer :

- Les processus de développement, les programmes pilotes et les applications complètes.
- Les expériences pratiques effectuées pendant ces processus, notamment les difficultés rencontrées et les solutions trouvées.

Dans chaque chapitre, cette étude LANDMARK des bonnes pratiques présente dans le détail des systèmes de vérification et de contrôle, après avoir décrit brièvement le contexte de l'approche globale adoptée par la municipalité. Chaque cas formule ses propres conclusions et recommandations, mais le but est que les lecteurs tirent leurs propres conclusions quant aux instruments qui seraient les plus appropriés dans le cadre de leur organisation.

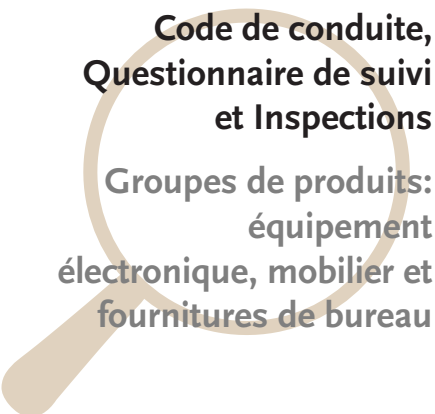
Nous espérons que les exemples motiveront les parties prenantes dans ce processus, donneront une impulsion pour poursuivre les progrès et



encourageront les échanges d'expériences sur ce que les autorités publiques peuvent faire dans la pratique pour la réalisation effective d'achats de type socialement responsables.

Cet ensemble de pratiques courantes constitue une publication complémentaire à un guide juridique intitulé « Vérification de la responsabilité sociale dans les chaînes d'approvisionnement »² du consortium LANDMARK, qui fournit une perspective juridique approfondie sur la façon de procéder à la vérification.

2 CAS DE BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE VÉRIFICATION D'ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT RESPONSABLES (APSR)



Code de conduite,
Questionnaire de suivi
et Inspections

Groupes de produits:
équipement
électronique, mobilier et
fournitures de bureau

Municipalité de Malmö, Suède

CAS 1 : L'APPROCHE DE LA VILLE DE MALMÖ : des municipalités unissent leurs forces pour contrôler la conformité des critères sociaux parmi les fournisseurs

A. CONTEXTE

Malmö compte environ 300.000 habitants et un volume approximatif d'achats publics annuels de cinq milliards d'euros. Auparavant, la ville était concentrée sur l'industrie, mais elle insiste désormais lourdement sur la durabilité dans sa stratégie globale. Parmi les exemples de cet engagement figurent les progrès réalisés dans la construction durable et la nourriture biologique servie dans les cantines scolaires. En 2007, la ville a commencé à appliquer des critères APSR à une série de produits dont les fleurs, le thé, le café, les bananes et les textiles.

Des nouvelles relatives aux achats et aux contrats sont publiées sur le site web interne de Malmö et les projets APSR sont aussi mentionnés dans le budget et dans des brochures consacrées à l'alimentation durable, distribuées aux écoles et aux établissements pour les personnes âgées.

Malmö a décidé d'intensifier ses efforts en matière de APSR en raison d'un engagement politique. La ville applique plusieurs directives politiques relatives

2 Cf. <http://www.landmark-project.eu/en/guidance-tools>



à la façon d'entreprendre les achats, qui expliquent notamment qu'il convient de privilégier les produits socialement responsables à l'impact écologique limité. Pour certaines catégories de produits, une évaluation est menée trois fois par an pour mesurer le pourcentage de biens à la fois verts et éthiques qui sont achetés, afin de tendre vers et d'encourager une augmentation de la proportion de tels biens. Entre mars 2011 et février 2012, Malmö a acheté 37% de produits de base dont des fruits, du thé et du café, des produits laitiers, du poisson et de la viande soumis à des critères écologiques, tandis que 54% du thé, du café et des bananes étaient issus du commerce équitable.

Avant de procéder au moindre achat, Malmö cherche à collaborer avec d'autres autorités pour voir si ces dernières appliquent des critères similaires. Elles explorent aussi les progrès réalisés dans le processus amenant à poser de nouvelles exigences aux fournisseurs, en matière de responsabilité écologique et sociale.

Approche de la vérification

Le principal objectif qui sous-tend l'élaboration et la mise en œuvre du système de vérification qui s'appuie sur les trois piliers que sont le Code de conduite, le Questionnaire de suivi et les Inspections, consistait à réduire au minimum tout impact social négatif des activités d'achats de la ville sur la chaîne d'approvisionnement. Le but de Malmö est d'utiliser son pouvoir d'achat et son influence pour contribuer à stimuler les marchés en faveur de l'amélioration de leurs conditions de travail. Un groupe de travail a été créé pour développer le système de vérification.

La première étape a été la conception et l'exécution d'une analyse des risques adéquate, menée en 2010. Elle a contribué à identifier les catégories de produits les plus susceptibles d'être associées à des violations des droits des travailleurs, comme celles décrites dans les conventions de base de l'OIT. Trois groupes de produits ont été identifiés comme présentant un risque élevé : l'équipement électronique, le mobilier et les fournitures de bureau. Malmö a décidé qu'un système de vérification comme le Code de conduite était nécessaire pour ces trois catégories, pour tenter de garantir un engagement sincère de la part du fournisseur dans la prise en compte des aspects sociaux de la fourniture de leurs produits ou leurs services. Des études ont ensuite été menées sur les aspects couverts par d'autres municipalités dans leurs Codes de conduite. Il a finalement été décidé que Malmö utiliserait le même format que le Conseil suédois pour la gestion environnementale. Des questions de suivi ont été rédigées comme moyen d'évaluer si l'entreprise pose un risque et s'il est nécessaire d'apporter des améliorations ou de clarifier le processus actuellement mis en place.

D'autres autorités publiques suédoises soutenaient la création d'un système de vérification. Un contrat pour payer l'inspection de fournisseurs, quant au respect du Code de conduite, a été établi et compte 44 autres municipalités suédoises comme Göteborg, Lund et Växjö.



JALONS

- 2007 Malmö commence à mener des processus d'appel d'offres avec des critères socialement responsables
- 2010 Une analyse des risques est menée et identifie trois groupes à haut risque.
- 2011 Un contrat est établi conjointement avec 44 autres municipalités suédoises pour financer des inspections chez les fournisseurs

B. APPLICATION DES SYSTEMES DE VERIFICATION ET DE CONTRÔLE

Jusqu'à présent, le système de vérification a été initié dans le cadre de procédures d'achats, la première ayant été lancée en 2011. Le Code de conduite a donc été signé par des fournisseurs d'équipement IT, de mobilier et d'équipement de bureau, et le processus de suivi est déjà en cours dans le cadre du contrat pour la fourniture de matériel IT aux écoles. Malmö a décidé d'étendre les catégories de produits auxquelles le système de vérification s'appliquera de sorte que l'achat d'autres catégories de produits potentiellement à haut risque, comme l'alimentation et le matériel de soins de santé, sera inclus à l'avenir.

Dans son Code de conduite, Malmö se réfère aux Conventions OIT numéro 29, 87, 98, 100, 105, 111, 138 et 182 en plus des Droits de l'Enfant, article 32. Elle fait aussi référence à la législation sur la santé et la sécurité sur les lieux de travail des pays de fabrication et à la législation du travail, notamment la législation sur le salaire minimum et l'assurance sociale dans le pays de fabrication.

Le système de vérification et de contrôle se compose des documents et procédures suivants :

- **Le Code de conduite** : une liste d'engagements que les soumissionnaires sont priés de prendre dans le cadre de la soumission de leur offre. Le refus entraîne automatiquement l'exclusion du soumissionnaire.
- **Le formulaire de contrôle** : dans le cadre du processus de gestion du contrat, un questionnaire de suivi est envoyé à tous les fournisseurs environ quatre mois après le début du contrat. Ce formulaire de contrôle s'accompagne de conseils écrits sur la façon de le compléter.³
- **Le modèle d'évaluation** : utilisé par la municipalité pour évaluer les réponses au questionnaire de suivi, également dans le cadre du processus de gestion du contrat.
- **Les inspections** : chaque fournisseur est inspecté dans ses locaux après

³ Le guide juridique LANDMARK sur la vérification de la responsabilité sociale (cf. <http://www.landmark-project.eu/en/guidance-tools>) présente une analyse détaillée de ce formulaire de suivi aux pages 22-28..



l'exécution.

La conformité avec le système de vérification en général est imposée dans le cadre des conditions d'exécution du contrat. Les soumissionnaires sont sensibilisés aux critères pour la première fois lorsqu'ils lisent l'annonce de l'appel d'offres. A ce stade, les fournisseurs potentiels voient les critères qui sous-tendent le Code de conduite de même que le Formulaire de contrôle, de sorte qu'ils peuvent se préparer en fonction de ces conditions.

Contrôle

Chaque soumissionnaire reçoit un Questionnaire de suivi basé sur le Code de conduite quelques mois après le début de la période contractuelle. Ce formulaire est ensuite évalué à l'aide des modèles de Malmö pour juger de la qualité des réponses.

Tous les fournisseurs qui reçoivent le Code de conduite subissent une inspection pendant la durée d'exécution du contrat. Un processus d'inspection plus rigoureux est mené avec les fournisseurs dont les Questionnaires de suivi ne sont pas jugés satisfaisants. Cette mesure est financée par Malmö et 44 autres municipalités suédoises. Actuellement, la Ville n'utilise pas le Code de conduite avec les fournisseurs de groupes de produits moins risqués, pour des raisons de contraintes de temps et de ressources.

Si l'inspection permet de constater que des procédures inadéquates sont en place pour répondre aux termes du Code de conduite, les fournisseurs sont priés d'améliorer leur système pour veiller à prendre suffisamment en compte les aspects sociaux. Malmö ne résilie pas forcément les contrats avec des fournisseurs qui ne répondent pas aux critères, mais elle travaille plutôt avec le fournisseur pour s'assurer qu'à l'avenir il réponde aux considérations sociales associées aux normes fondamentales de l'OIT à l'avenir. Cette procédure est actuellement réexaminée.

C. LEÇONS APPRISES ET PLANNING FUTUR

Points forts identifiés lors du processus

L'inclusion d'aspects sociaux par Malmö dans des appels d'offres à haut risque faisait suite à l'engagement politique pris par le Conseil en faveur d'achats durables. Un autre point fort qui a servi de fondation et qui a aidé Malmö à progresser vers son objectif, était fourni par les procédures existantes du Conseil en faveur d'achats durables. Elles comprenaient notamment des pratiques d'achat efficaces, des formations et le suivi et la gestion du contrat.

L'un des principaux points forts du développement du système de vérification de Malmö était la collaboration avec d'autres municipalités suédoises. Il en va de même de la nature collaborative du contrôle du fournisseur après l'attribution du contrat. Le fait d'unir leurs forces pour exécuter cet aspect essentiel de la gestion du contrat a permis à toutes les municipalités impliquées d'épargner à la fois du temps et des ressources financières.

Malmö a identifié qu'un avantage important du processus même était

l'ouverture d'une ligne téléphonique avec des entreprises contractantes sur la question des aspects sociaux, ce qui a contribué à orienter le travail dans la bonne direction.

Toutefois, la mise en œuvre du Code de conduite, du Questionnaire de suivi et des Inspections pour les fournisseurs des catégories à haut risque est encore très récente. Il est donc trop tôt pour mesurer la réussite globale de l'initiative ou rassembler des résultats significatifs à ce stade.

Points faibles identifiés lors du processus

Pendant la mise en œuvre de l'initiative, des incertitudes ont émergé quant aux objectifs réels que la Ville espérait atteindre avec le système de vérification. Le développement du Code de conduite même a également posé des difficultés pour décider si les critères devaient être très clairs et précis, ou davantage ouverts et qualitatifs. Une autre incertitude était d'établir le mécanisme de suivi le plus approprié et efficace à utiliser, le souci étant de savoir si les ressources seraient suffisantes pour l'assurer. Malmö a constaté que ce processus de contrôle exigeait beaucoup de temps et il était difficile au début de savoir exactement sur quels aspects se concentrer.

Opportunités externes identifiées lors du processus

Pour l'avenir, Malmö a identifié l'avantage significatif apporté par l'utilisation d'un Code de conduite standard par toutes les municipalités. Celle-ci présenterait l'opportunité d'une collaboration renforcée entre autorités publiques à la fois en termes d'apport au Code de conduite et de contrôle pendant la durée du contrat. Les fournisseurs seraient également davantage encouragés à améliorer leurs pratiques d'achats si toutes les autorités publiques adoptaient une approche unie. Elles pourraient aussi partager tout le processus de contrôle car il serait probable que plusieurs autorités utilisent le même fournisseur pour certains produits et services. Actuellement, les audits sont effectués par des inspecteurs sur la base de critères OIT plutôt que les codes de conduite spécifiques, car ils diffèrent tous.

Menaces externes identifiées lors du processus

Certaines analyses indiquent que les autorités publiques sont limitées en termes d'étendue des aspects sociaux qu'elles peuvent exiger. Ceci est particulièrement le cas avec des fournisseurs de marchés sous-développés comme pour les technologies de l'information et de la communication (TIC), i.e. ceux dans lesquels les aspects sociaux de la chaîne d'approvisionnement ont été explorés de manière moins approfondie que, par exemple, les textiles ou les produits d'alimentation et les boissons. Il est à craindre que, si trop de critères sont imposés aux fournisseurs, trop peu d'offres seront soumises, réduisant ainsi la concurrence et éventuellement le rapport qualité-prix.

Planning futur

Actuellement, il n'est pas prévu d'étendre les critères sociaux, mais le système de vérification de Malmö sera utilisé avec un éventail de groupes de produits



de plus en plus large.

D. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Conclusion

Malgré les défis posés par l'élaboration de critères spécifiques pour ses fournisseurs, Malmö a déjà réussi à franchir des pas significatifs vers l'intégration de la responsabilité sociale dans son processus d'achat. Les fournisseurs ne semblent pas avoir réagi négativement ni augmenté leurs prix en réaction au système de vérification de la ville.

Malmö croit que le processus d'inspection pourrait être davantage développé encore, mais pour l'heure, le fait que tant de municipalités collaborent pour contrôler la conformité du fournisseur avec les normes fondamentales de l'OIT (et, dans le cas de Malmö, d'autres conventions de l'OIT également comme celles relatives aux salaires minimums), est une grande réussite. Le fait d'exercer son influence dans le même sens et de partager des ressources pour développer et appliquer des systèmes de vérification et de contrôle contribue à renforcer la politique APSR et à influencer les marchés.

Recommandations

Malmö a constaté que l'aspect le plus important est la façon dont une autorité prévoit de contrôler les fournisseurs sur leur conformité aux critères sociaux. Malmö souligne l'importance de suivre effectivement les pratiques du fournisseur pour s'assurer qu'il a mis en place des procédures pour garantir la conformité avec le Code de conduite.

Contact

Personne: Emma Johansson

E-mail: emma.johansson@malmo.se

Site web: www.malmo.se/english

Des informations sur les achats publics durables de Malmö sont disponibles (en suédois) sur : <http://www.malmo.se/Foretagare/Offentliga-upphandlingar/Regelverk-och-policy/Hallbar-upphandling.html>

Code de conduite,
Formulaire d'évaluation
personnelle et
Processus d'audit

Groupes de produits
et services : tout le
nécessaire à la gestion
des déchets

Associations des municipalités LIPOR, Portugal

CAS 2: L'APPROCHE DE LIPOR : de la gestion des déchets aux achats socialement responsables

A. CONTEXTE

Intermunicipal Waste Management of Greater Porto (LIPOR) est l'entité chargée de la gestion, de la valorisation et du traitement des déchets solides produits par huit municipalités, comprenant Espinho, Gondomar, Maia, Matosinhos, Porto, Póvoa de Varzim, Valongo et Vila do Conde. Ces zones ont été rassemblées en association de municipalités en 1982 et, depuis lors, elles appliquent un système intégré de gestion des déchets à travers l'amélioration de l'infrastructure et le développement de campagnes de sensibilisation ciblant les membres de la communauté.

Chaque année, LIPOR traite environ 480 milliers de tonnes de déchets urbains solides produits par approximativement 1 million d'habitants. Actuellement, LIPOR emploie environ 220 personnes et ses achats ont atteint un volume de près de 23 millions d'euros en 2011.

LIPOR a commencé à augmenter ses activités d'achats durables en 2008 avant d'atteindre la norme de responsabilité sociale des entreprises (RSE) SA8000⁴ en 2009. Depuis lors, elle a été présentée comme un modèle par d'autres entités publiques portugaises pour son rôle de pionnier dans ce domaine. Depuis 2010, LIPOR a participé au projet international « Building SPP - Capacity Building in Sustainable Public Procurement », soutenu par le programme LIFE+⁵. Ses procédures d'achats publics durables sont publiques et consultables sur le site web de LIPOR (www.lipor.pt) et dans ses brochures. LIPOR publie aussi un rapport annuel de développement durable, une initiative digne d'être reproduite par d'autres entreprises et autorités locales.

La raison initiale pour laquelle LIPOR a décidé d'intégrer la durabilité dans ses activités d'achats publics fut la publication d'une résolution du Conseil des ministres en 2007 (n° 65/2007), qui définissait des produits prioritaires dans le cadre de la Stratégie nationale pour des achats publics écologiques. L'obtention de la norme SA8000 pour la responsabilité sociale a aussi été influencée par des facteurs externes, mais le service des achats de l'organisation a décidé indépendamment d'inclure des critères de durabilité environnementaux et sociaux dans ses procédures d'achats publics.

LIPOR a été soutenue dans ses progrès en matière de APSR par la création de partenariats et par l'échange d'informations avec des groupements de fournisseurs porteurs du même standard et des sociétés de certification. A ce jour, l'organisation n'a rencontré aucune difficulté liée à l'intégration de

4 Cf. www.sa-intl.org > Our Work > SA8000 Standard

5 Cf. <http://ec.europa.eu/environment/life/funding/lifeplus.htm>



critères sociaux dans les appels d'offres. Des systèmes de vérification ont été imposés en raison de la nécessité de procédures de contrôle et de suivi appropriées pour le maintien de la certification.

L'objectif global du travail de LIPOR est de poursuivre son engagement en faveur de la politique APSR et d'être reconnue par le public comme un acheteur et un consommateur responsable, tout en garantissant le bien-être de la communauté.

Approche de la vérification

LIPOR a commencé à développer son système de vérification sur la base d'un échange d'idées avec d'autres entreprises certifiées, une équipe d'auditeurs et une équipe d'employés issus de divers départements.

LIPOR a d'abord introduit un Code de conduite⁶ pour ses fournisseurs dans le but qu'ils s'engagent envers les principes essentiels de la Déclaration des droits de l'homme, des conventions de base de l'OIT et de la législation nationale, qui doivent être appliqués à toutes les activités. Le Code visait à élargir la portée des engagements de LIPOR en décrivant les critères sociaux et écologiques pour tous les fournisseurs travaillant avec elle.

Après cette première étape, le processus de vérification complet a été conçu et développé. Par la suite, trois décisions ont été prises:

- Le Code de conduite serait appliqué à tous les fournisseurs dont le chiffre d'affaires atteint au moins 10.000 EUR.
- Tous les fournisseurs de services de LIPOR seraient priés de remplir un formulaire d'évaluation personnelle⁷.
- Un processus d'audit privé serait appliqué à tous les fournisseurs et fournisseurs de services stratégiques (ex. ceux impliqués dans la récupération d'énergie centralisée et ceux qui utilisent le centre de récupération des déchets organiques)

Il est important de souligner que le but principal du système de vérification n'était pas de jouer les arbitres, mais plutôt de sensibiliser les fournisseurs à l'importance du respect de normes sociales et environnementales.

JALONS

- 2008 LIPOR commence à développer des systèmes de vérification pour le processus de certification
- 2009 L'organisation obtient la certification RSE SA8000
- 2009 LIPOR entame le processus d'application des systèmes de vérification

6 Cf. www.lipor.pt/upload/Lipor/ficheiros/Code_Conduct_Suppliers_EN.pdf

7 Cf. www.lipor.pt/upload/Lipor/ficheiros/Affidavit_%20Declaration_Commitment_EN.pdf



Photo : flickr / Timo_Beil

B. APPLICATION DES SYSTEMES DE VERIFICATION ET DE CONTRÔLE

Dans son système de vérification, LIPOR se réfère aux **conventions de base de l'OIT** et à d'autres critères sociaux : un cadre de travail sûr et sain, l'exclusion de pratiques disciplinaires, le respect de la législation en vigueur sur les heures de travail et la rémunération. Elle demande aussi aux fournisseurs de s'assurer que leurs propres fournisseurs et sous-traitants se conforment aux engagements pris et aux conditions définies, en les sélectionnant et en les évaluant en fonction de leur capacité de se conformer à ces critères. Le Code de conduite est appliqué à tous les groupes de produits et services utilisés par LIPOR dans ses activités quotidiennes (ex. transport, services de nettoyage, fournitures de bureau, services d'audit), sans aucune distinction.

Pendant la procédure d'appel d'offres, le **Code de conduite** est envoyé à tous les soumissionnaires dont le chiffre d'affaires est au moins égal à 10.000,00 € ou à tous dans les cas où la valeur de l'appel d'offres est au moins de 10.000,00 €. LIPOR leur demande de s'engager à respecter ce Code de conduite en signant la Déclaration dite d'engagement. Cette démarche vise aussi à sensibiliser les fournisseurs à l'importance de la responsabilité sociale et à leur obligation de jouer un rôle plus proactif dans ce domaine.

Au début de l'exécution du contrat, un **formulaire d'évaluation personnelle** est remis et doit être rempli par tous les fournisseurs qui vendent des produits ou des services à LIPOR. Il est suivi par un entretien pour évaluer l'information transmise dans le formulaire, pendant l'exécution du contrat.

Chaque année, un processus d'audit est appliqué à tous les fournisseurs stratégiques.

Le système de vérification est appliqué dans le cadre des conditions d'exécution du contrat et il est annoncé aux fournisseurs pendant l'appel d'offres.

Chaque année, LIPOR invite ses fournisseurs à un **atelier** sur la responsabilité sociale qui permet d'aborder les systèmes de vérification, les critères inclus dans les appels d'offres et le Code de conduite. Pendant cet atelier, LIPOR donne aussi la possibilité aux fournisseurs d'apporter des témoignages sur l'impact de la mise en œuvre du Code de conduite. Des informations sur les procédures d'appel d'offres et le système de vérification sont aussi disponibles sur le site web de LIPOR et dans ses avis d'appel d'offres.

LIPOR recommande que les fournisseurs travaillent aussi sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et les partenaires pour renforcer la production socialement responsable. Des évaluations récentes indiquent que les recommandations de LIPOR sont acceptées et appliquées par tous les fournisseurs.

Contrôle

L'information fournie par les fournisseurs dans le formulaire d'évaluation personnelle est évaluée au moyen d'un **entretien individuel** avec LIPOR et des éléments de preuve sont réunis par les fournisseurs sous la forme



de documents spécifiques. Si les critères ne sont pas satisfaits, LIPOR recommande des pistes d'amélioration.

C. LEÇONS APPRISES ET PLANNING FUTUR

Points forts identifiés lors du processus

Le système de vérification permet aux fournisseurs de voir en LIPOR une entité socialement responsable, ce qui les encourage à leur tour à faire les efforts nécessaires pour tenir compte de la responsabilité sociale dans la fourniture de produits ou de services.

Le haut degré de coopération de l'ensemble des fournisseurs de LIPOR a assuré le succès des initiatives lancées par l'organisation en matière de APSR. A ce jour, aucun fournisseur n'a jamais refusé de travailler avec LIPOR à cause de l'inclusion de normes de responsabilité sociale ou de systèmes de vérification. Au contraire, les fournisseurs ont participé activement aux ateliers annuels de LIPOR sur la responsabilité sociale et apporté des témoignages de leurs mesures. Devant ce degré élevé de coopération, LIPOR a l'assurance que les fournisseurs et les fabricants avec lesquels ils travaillent se soucient également de responsabilité sociale.

Points faibles identifiés lors du processus

Après avoir instauré le système de vérification, LIPOR a constaté que la conformité avec tous les critères sociaux pertinents était interprétée à tort par certains fournisseurs comme une certification de leur entreprise à la norme SA8000.

Après réflexion, LIPOR a compris que trop d'importance avait été accordée à la signature du Code de conduite au lieu de s'assurer que le document était complètement pris en compte et que les fournisseurs prenaient note de tous ses aspects.

Opportunités externes identifiées lors du processus

En termes d'application des systèmes de vérification, LIPOR identifie des possibilités de soutien dans la loi portugaise, dont la législation sur le travail protège particulièrement les droits des travailleurs.

Menaces externes identifiées lors du processus

La crise financière globale actuelle, et en particulier la crise économique grave que traverse actuellement le Portugal, a été perçue comme une menace et un obstacle essentiel au processus. En fait, les réductions des dépenses amènent les entreprises publiques, dont LIPOR, à réduire leurs coûts et à diminuer progressivement le nombre d'appels d'offres.

LIPOR considère toutefois que les avantages pour la société, comme l'engagement des fournisseurs envers les droits des travailleurs et le bien-être de la communauté, restent supérieurs aux coûts.

Planning futur

D'autres actions pour renforcer la politique APSR prévoient d'impliquer de nouveaux fournisseurs dans le processus et le projet de LIPOR d'obtenir la Certification AA1000⁸.

D. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Conclusion

La leçon la plus importante apprise par LIPOR est la nécessité d'informer convenablement tous les fournisseurs afin de s'assurer de leur participation au processus. La relation avec les fournisseurs est considérée comme une sorte de partenariat, avec soutien réciproque, en vue d'atteindre les mêmes objectifs.

En sa qualité d'association de municipalités, LIPOR présente une capacité relativement grande de se développer et d'appliquer des systèmes de vérification. L'expérience de LIPOR en matière de APSR et les progrès réalisés jusqu'à présent ont contribué à encourager l'organisation sur la possibilité d'engranger des résultats et sur l'intérêt d'explorer de nouvelles voies à l'avenir.

Recommandations

Pendant l'étape de planification d'un système de vérification, il est recommandé que l'équipe impliquée possède une connaissance détaillée des produits et des services pertinents, y compris la chaîne d'approvisionnement associée, et identifie clairement quels sont leurs fournisseurs stratégiques.

En appliquant des systèmes de vérification et de suivi, il est important de tenir les fournisseurs informés et de les impliquer dans leur évaluation. Il faut aussi s'assurer et démontrer que les suggestions faites sont plus constructives que négatives, afin d'encourager les améliorations. LIPOR estime qu'il est essentiel d'être transparent, d'établir des rapports sur les progrès et de diffuser l'information utile aux fournisseurs.

L'importance de sensibiliser tous ses partenaires, y compris les fabricants et les fournisseurs, aux questions sociales ne peut pas être sous-estimée.

Contact

Personne: Ana Tenreiro
E-mail: ana.tenreiro@lipor.pt
Téléphone: +351 229 770 100
Site web: www.lipor.pt

8 Cf. www.accountability.org/standards/index.html



Municipalité de San Sebastian, Espagne

CAS 3: L'APPROCHE DE LA VILLE DE SAN SEBASTIAN : vêtements & chaussures de travail pour les employés du conseil municipal de San Sebastian, conformes aux conventions de base de l'OIT

Déclaration du fournisseur et Système de certification propre au secteur

Groupes de produits: vêtements et chaussures de travail

A. CONTEXTE

Le conseil municipal de San Sebastian (ou « Donostia » en langue basque) est en charge d'une population d'environ 180.000 habitants, avec 2.000 personnes au sein de l'administration municipale. Le volume total des vêtements et des chaussures de travail achetés chaque année par le conseil municipal est de 230.000 euros.

La ville a commencé à s'intéresser à la question de la politique APSR en l'an 2000. La motivation était grande grâce à la sensibilisation réalisée sur le sujet ; ils savaient que cela pouvait engendrer des difficultés sur le marché, mais ils croyaient que cela serait réalisable progressivement. Un accord municipal a été conclu en 2006 sur les meilleures pratiques utilisées pour définir des spécifications écologiques et servir de base à l'engagement du gouvernement même.

L'introduction de critères sociaux dans le processus d'achat a été réalisée avec la collaboration de spécialistes internes comme des avocats d'autres services municipaux et celle du gouvernement régional basque qui a travaillé avec d'autres conseils municipaux basques sur des dossiers similaires, comme Bilbao. Le service des achats de San Sebastian a étudié des cas similaires, recherché des informations et des contacts sur internet et contacté également l'ONG Fundación *EMAUS*⁹ qui avait travaillé précédemment sur les achats publics en collaboration avec les ONG IDEAS et Bakeaz.

La municipalité est convaincue que plus il y aura d'appels d'offres avec des critères sociaux, plus la sensibilité ainsi créée sera grande. Un comité technique a été mis en place qui a développé une formation sur l'introduction de critères sociaux dans les achats et sur les questions éthiques et écologiques. Ce document a été élaboré et approuvé par des conseillers et des partisans de l'initiative, mais il doit encore être signé par le conseil d'administration en 2012.

Approche de la vérification

L'initiative visant l'élaboration d'un système de vérification a débuté en l'an 2000 et elle a veillé à inclure des critères qui existaient déjà sur le marché afin de ne pas exiger des conditions qui seraient trop difficiles à réaliser pour le

9 Cf. <http://www.emaus.com>

marché. Des informations ont été extraites de guides et d'études produits par la société publique basque IHOBE¹⁰. Initialement, les critères ont été présentés comme "appréciés" dans l'appel d'offres, avant de devenir progressivement "obligatoires".

Le premier appel d'offres dans lequel San Sebastian a intégré des critères sociaux portait sur des vêtements et des chaussures de travail en 2009. Le conseil municipal de San Sebastian publiera à nouveau cet appel d'offres en mars 2013 et continuera à utiliser de tels critères.

En outre, des critères sociaux ont aussi été intégrés dans les appels d'offres portant sur d'autres groupes de produits comme les fournitures de bureau, les produits hygiéniques, les vélos et les distributeurs automatiques de produits issus du commerce équitable.

JALONS

- 2000 Début de l'attention portée à la question des achats publics socialement responsables
- 2006 Accord municipal sur les meilleures pratiques utilisées pour adopter des spécifications écologiques
- 2009 Premier appel d'offres incluant des critères sociaux (vêtements et chaussures de travail)

B. APPLICATION DES SYSTEMES DE VERIFICATION ET DE CONTRÔLE

San Sebastian se réfère aux conventions de base de l'OIT dans son système de vérification.

En général, le système de vérification a été appliqué aux appels d'offres portant sur les vêtements et les chaussures de travail. Le contrat actuel a pris cours en 2009 pour une durée de trois ans, avec la possibilité d'une reconduction pour une année supplémentaire. Le volume de l'appel d'offres était de 319.528,80 euros (transport et taxes inclus) et ventilé comme suit :

Vêtements : 241.690,30 euros

Chaussures : 77.838,50 euros

Les clauses sociales (normes OIT et leur vérification) sont incluses dans un point spécifique des spécifications techniques de l'appel d'offres, qui se réfèrent à l'objet (fourniture de vêtements et chaussures de travail fabriqués de façon socialement responsable). Les soumissionnaires doivent présenter une preuve de conformité (justificatifs et certificats) au moment de soumettre leur offre. Si les soumissionnaires ne respectent pas les spécifications techniques minimales, ils sont exclus du processus d'appel d'offres.

Les soumissionnaires doivent fournir une « **Déclaration d'engagement**

¹⁰ Cf. <http://www.ihobe.net>



éthique du fournisseur » signée, garantissant que tous les produits ont été fabriqués conformément aux normes fondamentales de l'OIT. Dans cette déclaration, ils sont priés d'indiquer tous leurs sous-traitants et les coordonnées de leurs fournisseurs. L'information fournie doit faire l'objet d'un accord de non-divulgaration entre l'entreprise contractante et le pouvoir adjudicateur.¹¹

Pour appuyer cette garantie, le soumissionnaire est prié de fournir:

- un certificat (SA8000, affiliation à FairWear Foundation ou un équivalent)
- ou un certificat d'audit externe
- ou une déclaration individuelle avec des détails sur la façon dont la conformité peut être garantie, i.e. décrivant selon quelles normes ou procédures de contrôle.

Dans le cas des vêtements et chaussures de travail, le système de vérification couvre aussi la certification OEKOTEX 100, Made in Green et fibres naturelles ou un équivalent.

C. LEÇONS APPRISSES ET PLANNING FUTUR

Points forts identifiés lors du processus

San Sebastian a éprouvé une grande satisfaction d'être reconnue ailleurs (ex. dans des conférences) et d'observer la réaction suscitée par son expérience dans d'autres municipalités. Beaucoup comprennent à présent que les critères intégrés sont surtout utiles s'ils sont directement exigés dans les spécifications techniques. Bien que le processus ait été laborieux, à l'instar du café issu du commerce équitable, malgré les doutes et le rejet au début, il a progressivement été accepté sans plus être remis en question.

Points faibles identifiés lors du processus

En général, la plus grande difficulté rencontrée pendant tout le processus a consisté à obtenir une acceptation générale. L'opposition s'expliquait surtout par la peur du changement ou la différence de prix.

Opportunités externes identifiées lors du processus

La formation créée par la municipalité pour introduire ces critères de même que l'existence d'un répertoire de clauses sociales, éthiques et environnementales établi par IHOBE, pourraient s'avérer utiles pour la reproduction du système et pour d'autres municipalités.

Menaces externes identifiées lors du processus

Une menace possible au bon fonctionnement d'une initiative semblable est le manque de fourniture en attendant que des fournisseurs adoptent ces critères et commencent à développer les systèmes nécessaires.



¹¹ Pour une étude complète de la divulgation des listes de sous-traitants et de fournisseurs, veuillez lire le [guide juridique LANDMARK](#) (cf. note en bas de page ci-dessus).

Planning futur

Pour le moment, aucun projet officiel d'inclusion d'autres critères sociaux n'a vu le jour, mais avec l'innovation constante, San Sebastian sait qu'un tel projet ne saura tarder.

Pour améliorer le processus à l'avenir, San Sebastian vise à niveler la base de travail dans toute la municipalité, en rendant les systèmes plus homogènes et tout le processus plus transversal.

D. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Conclusion

Parmi les avantages de la mise en œuvre d'un tel système de vérification figure la satisfaction de la municipalité d'être un leader et un moteur du changement. Une réaction positive, relevée par San Sebastian, est que les fournisseurs ont commencé à innover et organisent aussi eux-mêmes des réunions avec la société publique IHOBE.

Le but global reste l'intégration de ces systèmes (leur adoption par chaque département). Mais la leçon la plus importante consiste à faire preuve de patience dans le cadre de la collaboration avec les nombreux services impliqués. Il est important que l'initiative prise par les municipalités soit récompensée, afin de justifier ce travail et d'amener les personnes à commencer vraiment à y croire.

Recommandations

Il est capital que toutes les parties sachent qu'elles s'embarquent dans un long processus. Une communication efficace entre les départements impliqués et les fournisseurs potentiels est l'une des clés du succès.

Contact

Personne : Ana Bergua
E-mail : Ana_Bergua@donostia.org
Téléphone : +34 94 348 1029
Site web : www.donostia.org



Municipalité de Munich, Allemagne

CAS 4 : L'APPROCHE DE LA VILLE DE MUNICH : en route vers la vérification et le contrôle

A. CONTEXTE

En 2002, la ville de Munich fut l'une des premières à s'assurer que les biens produits en recourant au travail des enfants (convention OIT 182) soient exclus de leurs processus d'achat. A l'origine, la ville avait adopté une règle prévoyant d'acheter des pierres tombales fabriquées sans recourir au travail des enfants, mais elle avait été révoquée par la Cour fédérale bavaroise en 2009. Plus tard, en octobre 2011, la Cour a cependant décidé que les municipalités seraient habilitées à adopter de telles réglementations.

Un amendement à la loi fédérale allemande sur les achats publics en 2009 a ouvert de nouvelles possibilités pour l'inclusion de critères sociaux dans le processus d'appel d'offres et créé davantage de certitude juridique. En mars 2010, le conseil municipal de Munich a décidé d'augmenter ses achats durables en intégrant les conventions de base de l'OIT dans son système d'achats publics. Ces critères prenaient donc en compte les conditions de travail injustes en général en plus de la problématique de l'exploitation des enfants. En décembre 2011, le conseil municipal a adopté cette nouvelle politique pour renforcer le développement de la responsabilité sociale, de l'équité et de la durabilité environnementale dans ses pratiques d'achat. La politique couvre de multiples catégories de produits, notamment ceux fournis dans le cadre de services et de travaux. Parmi eux figurent les pierres, les balles de sport, les produits alimentaires, les textiles, les jouets et l'équipement IT.

La ville a créé plusieurs voies nécessaires de coopération tout en appliquant sa politique APSR. Le bureau du 3^e maire, qui est responsable de la mise en œuvre globale de la politique et de son efficacité, collabore étroitement avec les services d'achat individuels. Il est soutenu par le Département du développement international de la ville (« Fachstelle Eine Welt »), qui a pour fonction d'apporter des conseils dans des domaines comme la définition de critères appropriés, d'identifier les labels existants et de décider comment ils peuvent être appliqués dans le processus d'achat. Il coordonne toutes les mesures nécessaires avec les services d'achat compétents et travaille aussi au développement des groupes de produits pour lesquels l'unique preuve de conformité actuelle est la déclaration individuelle.

Pour consolider ce travail, la municipalité a constitué un groupe de travail plus large, dirigé par le bureau du 3^e maire, qui a entamé des discussions en 2009. Il regroupe diverses directions et services comme la Direction des Finances et de la Comptabilité, le service juridique, la Direction des bâtiments et des services d'achat ainsi que des groupes et des réseaux de la société civile.

La ville de Munich coopère aussi avec des ONG et d'autres parties prenantes comme des églises, des syndicats, des entreprises privées et des écoles. Dans

Déclarations du soumissionnaire et Labels

Groupes de produits : tout
groupe de produits avec
labels existants : pierres
naturelles, balles de sport

Groupe de produits sans
label existant : projecteurs

le cadre de cette collaboration, la ville a mené une campagne conjointe avec un groupe d'ONG contre le travail des enfants, après la décision controversée de la Cour en 2009 (voyez plus haut).

Une approche double de la vérification

Un travail intensif a été effectué par le groupe de travail dans le but d'intégrer les normes fondamentales de l'OIT dans les procédures d'achat et de développer des mécanismes de vérification et de contrôle contraignants. Le groupe a constaté que la vérification et le contrôle de la conformité avec les huit normes fondamentales de l'OIT représentaient un défi à cause du manque de processus d'audit efficaces.

L'inclusion complète des normes fondamentales de l'OIT dans les pratiques d'achat, ainsi que la mise en place de procédures de vérification et de contrôle, sera donc un but poursuivi par la ville sur le long terme. Les recherches menées sur les normes minimales relatives aux produits est une tâche qui demande beaucoup de temps et qui représente donc un but à long terme.

Dès lors, en attendant de pouvoir l'atteindre, une solution pratique plus immédiate a été cherchée. A court et moyen terme, des labels seront exigés de la part des soumissionnaires, qui définissent et garantissent des critères concrets. Les standards de certification des labels garantiront la vérification et le contrôle.

En guise d'alternative aux certificats, la ville accepte des audits indépendants menés par un tiers. Pour les produits pour lesquels il n'existe aucun label, des déclarations individuelles sont exigées de la part des soumissionnaires.

La prochaine étape du processus visant à renforcer l'utilisation de critères sociaux dans le processus d'achat consistera à mener un dialogue spécifique avec des fournisseurs sur les difficultés liées aux critères sociaux afin de sensibiliser et d'aborder les problèmes existants.

JALONS

- 2002 Décision du Conseil municipal d'exclure les produits fabriqués en recourant au travail des enfants
- 2009 Campagne publique sur l'achat de pierres tombales fabriquées sans recourir au travail des enfants
- 2010 Le Conseil municipal décide de poursuivre le développement des achats durables, en intégrant progressivement les normes fondamentales de l'OIT dans le système d'achat
- 2011 Le Conseil municipal adopte la nouvelle politique (Résolution du Conseil municipal)



B. APPLICATION DES SYSTEMES DE VERIFICATION ET DE CONTRÔLE

Les labels et les certificats sont utilisés par Munich pour vérifier la conformité avec des critères sociaux pour une gamme de produits pour lesquels il existe une certification. Ce principe en est à divers stades de mise en œuvre pour des catégories comprenant les pierres naturelles, les balles de sport, les fleurs et les produits alimentaires. Le but est d'exiger progressivement des labels et des certificats pour d'autres groupes de produits.

- **Pierres naturelles:** les critères des labels pour l'achat de pierres naturelles originaires d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique latine (ex. win=win, Xertifix) ont été utilisés pour la première fois en 2010. Pratiquement, il s'est avéré que la présentation du label comme preuve de conformité ne pouvait pas s'appliquer au processus d'appel d'offres : les pierres, qui seront utilisées dans les travaux de construction, n'ont pas encore été achetées de sorte qu'il est impossible de démontrer qu'elles sont certifiées. C'est pourquoi le soumissionnaire doit déclarer le nom de l'organisation qui certifiera le produit. L'offre peut être exclue en l'absence de déclaration. Le label ou la preuve de conformité équivalente doit être présenté avant le placement de la commande, sinon le pouvoir adjudicateur peut retirer le contrat. Pour ce faire, les critères sont inscrits dans les termes de référence. Les labels Xertifix, Win=Win Fair Stone (ou leur équivalent) sont fournis à titre d'exemple de conformité. A l'avenir, cette procédure sera progressivement appliquée dans toute la ville pour l'achat de toutes les pierres naturelles.
- **Balles de sport:** Au moyen d'un nouvel accord-cadre prenant cours en 2013, la ville de Munich veut uniquement acheter des balles fabriquées de façon socialement responsable, en se référant aux critères de labels reconnus comme Fair Trade ou leur équivalent. L'attention des soumissionnaires potentiels sera attirée sur cette condition contractuelle avant de présenter leur offre. Les premières étapes ont déjà été franchies dans cette procédure : l'ancien contrat-cadre pour 2011 et 2012 exigeait une déclaration individuelle des soumissionnaires, mais une seule balle sur 14 couvertes par le contrat est certifiée Fair Trade-Ball. Dès lors, une attention plus marquée sera accordée à la vérification des critères requis et à la preuve de conformité afférente. A partir de 2013, les achats socialement responsables d'équipements sportifs seront aussi promus dans les clubs de sport privés, auxquels le contrat-cadre ne s'applique pas.
- **Alimentation dans les écoles, les jardins d'enfants et les cantines :** le département responsable de l'éducation et des sports augmentera l'approvisionnement en produits alimentaires régionaux, socialement responsables et/ou à faible impact environnemental dans les écoles et les jardins d'enfants publics de Munich. Une multitude de fournisseurs existent actuellement pour la fourniture de ces produits alimentaires aux écoles. La prochaine étape prévue par la ville consiste à établir une série de critères qui devront être remplis pour l'approvisionnement des écoles. Pour les cantines municipales, il est également prévu d'augmenter la part

de ces produits. Dès lors, le Conseil municipal a décidé de commander une évaluation externe pour répondre aux questions portant sur la gamme de produits, les prix, l'impact sur l'environnement et le climat, dans le contexte d'un accord-cadre.

- **Jouets** : la municipalité de Munich examinera s'il existe une certification pour les produits qu'elle se procure. De plus, un prospectus sur l'achat responsable de jouets sera distribué dans les jardins d'enfants de la ville.

Pour tous les autres groupes de produits, services ou travaux, pour lesquels il n'existe aucun certificat, les soumissionnaires doivent fournir une déclaration individuelle pour déclarer qu'eux et leurs sous-traitants ou fournisseurs ne vendent pas de produits fabriqués en recourant au travail des enfants.¹²

Promouvoir une politique APSR pour des catégories de produits sous-développées par l'utilisation de **critères d'attribution sociaux**:

- **Produits TIC, ex. projecteurs** : dans le cadre du nouveau contrat-cadre pour des projecteurs (2012-2016), les critères sociaux de la chaîne d'approvisionnement ont été pris en compte pour la première fois. Cette décision impliquait de poser des questions aux soumissionnaires pendant la procédure d'appel d'offres concernant les conditions de travail des fabricants et la façon dont le fabricant/fournisseur tient compte ou non des conditions sociales des travailleurs. Ces critères ont été inclus sous la forme de critères d'attribution (critères appréciés mais non obligatoires, critères dits B) et l'information fournie peut servir à alimenter l'évaluation au stade de l'attribution. Toutefois, à ce stade précoce, les soumissionnaires ont fourni très peu d'informations et les données relatives aux fabricants n'ont pas du tout été communiquées.

Le département du développement international contrôle l'évolution de la politique APSR dans ce domaine et évalue quels critères sociaux sont appropriés et peuvent être intégrés dans le processus d'appel d'offres à long terme. Des critères sociaux seront davantage pris en compte dans les nouveaux contrats-cadres pour tous les produits hardware.

C. LEÇONS APPRISSES ET PLANNING FUTUR

Selon Munich, il existe un manque de mécanismes de contrôle effectifs et vérifiables pour garantir la mise en œuvre des conventions de base de l'OIT. Il est difficile pour la municipalité elle-même de mener de tels exercices de suivi auprès des fournisseurs, par manque de temps, de ressources et de capacités. Dès lors, l'usage de labels dotés de leurs propres systèmes de vérification est considéré comme un moyen utile de s'assurer que la conformité avec les critères sociaux est authentique.

Munich considère que la mise en place de critères relatifs aux produits, auxquels les fournisseurs peuvent être tenus de se conformer, est particulièrement importante. Les produits TIC en particulier sont perçus comme des catégories

¹² Pour une étude complète de la divulgation des listes de sous-traitants et de fournisseurs, veuillez lire le guide juridique LANDMARK (cf. note en bas de page ci-dessus).



Photo : flickr / a les banane



qui accusent un retard et entravent la politique APSR. Selon l'expérience de Munich, les fournisseurs TIC ne sont actuellement pas en mesure ou désireux de fournir des informations adéquates de sorte qu'il apparaît nécessaire de revenir sur ses pas et de s'entretenir avec des fournisseurs pour les sensibiliser et obtenir du feedback.

Planning futur

Il reste nécessaire d'établir des critères relatifs aux produits, présentés comme un ensemble de normes minimales à respecter (spécifications techniques, conditions minimales).

Notre objectif est de contribuer à stimuler la politique APSR dans les entreprises publiques, les entreprises partenaires et les organisations financées par le gouvernement.

Des règles de subvention de deux départements seront conçues pour compléter la conformité obligatoire existante aux critères imposant d'éviter le travail des enfants.

Le service social veut œuvrer à la sensibilisation des organisations chargées d'effectuer un travail pour les autorités publiques. Les résultats seront évalués et il sera décidé si et comment la procédure peut être appliquée à d'autres départements.

Des activités ciblées seront organisées et accueillies par la ville en collaboration avec des groupes et des réseaux de la société civile afin de sensibiliser la communauté locale sur les conditions de travail et de commerce dans le monde. La ville participera aussi activement à des campagnes pour renforcer l'intérêt suscité par les principes du commerce équitable.

D. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Conclusion

Munich a des projets de solutions à court et long terme pour améliorer la politique APSR. Devant la réaction hétérogène du marché selon la catégorie de produits, il est actuellement impossible d'appliquer des critères rigoureux à tous les appels d'offres pour tous les biens et les services. Des instruments existants comme la certification et les labels sont donc utilisés pour certains groupes de produits, tandis que des critères d'attribution sont utilisés pour d'autres catégories moins avancées.

Des organisations de la société civile ont soutenu les progrès réalisés par la ville en faisant campagne et en sensibilisant le public aux questions portant sur la responsabilité sociale dans les chaînes d'approvisionnement.

Recommandations

La ville de Munich montre qu'installer un système efficace pour la vérification des critères sociaux tout au long de la chaîne d'approvisionnement de divers produits et services nécessite l'établissement d'une unité de soutien qui fournit aux services d'achat les critères et les systèmes de vérification les plus

récents.

L'instauration d'un dialogue avec le marché et la constitution d'équipes pluridisciplinaires assurant la collaboration entre les départements seront des facteurs clés pour la mise en œuvre des objectifs établis en décembre 2011. Une autre recommandation importante consiste à étudier régulièrement la propension du marché à fournir les produits et les services demandés. Il est fondamental d'établir un processus de communication permanent avec des fournisseurs potentiels sur les critères sociaux et les conditions de travail dans la chaîne de production et d'approvisionnement, afin de les sensibiliser aux problèmes mais aussi de proposer des approches possibles pour les résoudre.

Contact

Personne : Sylvia Baringer

E-mail : einewelt.rgu@muenchen.de

Complément d'information disponible (en allemand) sur: http://www.ris-muenchen.de/RII2/RII/ris_vorlagen_dokumente.jsp?risid=2306809



Code de conduite,
Labels et Déclarations
individuelles

Groupes de produits :
tous

Groupe à haut risque :
pierres naturelles

Municipalité de Zurich, Suisse

CAS 5 : L'APPROCHE DE LA VILLE DE ZURICH : une approche mixte : l'utilisation de Codes de conduite et de labels

NB : le lecteur doit garder à l'esprit que la Suisse n'est pas un Etat membre de l'UE et n'est donc pas tenue de se conformer aux directives de l'UE sur les passations de marchés. Dans ce cas en particulier, il est donc recommandé que toute autorité publique consulte des conseillers juridiques si elle a l'intention de reproduire l'une des mesures mises en place par la ville de Zurich.

A. CONTEXTE

En raison de sa situation déterminante sur le marché, avec un budget d'environ 1,2 milliard d'euros par an, la ville de Zurich mesure tout le potentiel que présente l'adoption d'une stratégie d'achat qui prenne dûment en compte les aspects économiques, écologiques et sociaux.

La durabilité figure à l'agenda politique de Zurich depuis 1998. La ville de Zurich applique une politique d'achat dans laquelle elle s'engage en faveur de la durabilité, qui a été autorisée en novembre 2007 et déclarée obligatoire pour tous les départements et divisions de la ville et tous les services chargés des achats. Par cet engagement, la ville de Zurich vise à mettre en place des pratiques d'achat cohérentes et durables et à agir comme un acteur équitable,



fiable et influent du marché des achats publics.

Une nouvelle politique pour la durabilité sociale a été publiée en mars 2010 par le conseil municipal pour remédier aux manquements de la politique d'achat en matière sociale. Cette politique vient compléter l'engagement et la stratégie existants en matière d'achat et réglemente les dimensions sociales. Elle implique une réglementation claire de conformité aux conditions légales et aux normes minimales. En plus de la politique, la ville répertorie les produits issus du commerce équitable et d'autres formes de production socialement responsable en Suisse.

Le sujet du commerce équitable est profondément lié à l'engagement financier de Zurich dans l'aide au développement extérieur. C'est pourquoi la ville vise à contribuer, au moyen de ses politiques d'achat, à améliorer les conditions de travail dans les pays en développement et à promouvoir des critères de commerce équitable.

L'organe principalement responsable des politiques d'achat est le Département de coordination des achats, qui fait partie de la Direction financière. Son rôle consiste notamment à décider de la classification des produits dans les groupes à haut risque. Parmi les autres organes qui sont impliqués intensivement dans le travail sur la politique APSR figurent les départements chargés de la santé et de la protection de l'environnement et les services d'achat de chaque département.

JALONS

- 1998 L'objectif d'atteindre la durabilité est inscrit dans l'agenda politique de Zurich
- 2006 Développement d'une stratégie sur l'inclusion systématique de produits issus du commerce équitable
- 2007 Un concept d'achat favorable à la durabilité est autorisé et déclaré obligatoire pour tous les départements et divisions de la ville.
- 2008 Un appel d'offres pour le « matériel IT sur le lieu de travail 2008 » intègre l'obligation de se conformer aux conventions de base de l'OIT
- 2010 La « politique d'achat en matière de durabilité sociale » est adoptée
- 2011 Un projet pilote d'achat de pierres naturelles certifiées (octobre 2010 – octobre 2011) est mis en oeuvre

B. APPLICATION DES SYSTEMES DE VERIFICATION ET DE CONTRÔLE

Les organes chargés des achats doivent s'assurer contractuellement du respect des conditions de travail et de sécurité et de l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes. Il s'agit d'un critère obligatoire pour attribuer un contrat. Une approche différenciée est appliquée selon le lieu de production ou la fourniture du service:

- Pour les biens produits et les services exécutés en Suisse, les règles suivantes doivent être respectées : les règles d'égalité de traitement entre les hommes et les femmes, des réglementations effectives en matière de santé et de sécurité et la législation et la réglementation suisses du travail.
- Les entreprises étrangères ou celles dont la production a lieu à l'étranger doivent se conformer à la législation et aux réglementations du lieu d'exécution et démontrer à tout le moins leur conformité avec les normes fondamentales de l'OIT.
- En outre, la ville de Zurich définit des normes ou des critères minimums pour des produits spécifiques issus de groupes à haut risque, qui nécessitent un contrôle supplémentaire.

Pour contraindre les partenaires contractuels à respecter les critères, les instruments suivants sont utilisés: les termes et les conditions générales, un Code de conduite et un formulaire de déclaration personnelle.

Les termes et les conditions générales d'approvisionnement de la ville de Zurich ont été revus en fonction de la politique. Ils constituent la base du contrat et incluent:

- Les réglementations effectives en matière de santé et de sécurité, les conditions de travail et l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes doivent être respectées sur le lieu de l'exécution du service.
- Si le produit est fabriqué dans un pays étranger, la législation et les réglementations du lieu d'exécution du service doivent être respectées. Dans tous les cas, les normes fondamentales de l'OIT doivent à tous le moins être respectées.
- Le partenaire contractuel s'assure que ses fournisseurs et ses sous-traitants répondent aux conditions précitées.
- Si l'un de ces principes de fonctionnement n'est pas respecté, le contrat peut être résilié à tout moment et des commandes futures peuvent être annulées immédiatement. La possibilité d'introduire d'autres recours en justice est préservée.

Pendant la procédure d'appel d'offres (ouvert ou sélectif), **le Code de conduite et le formulaire de déclaration personnelle** sont utilisés. Les soumissionnaires doivent compléter et signer un formulaire de déclaration personnelle contenant des informations sur le profil de leur entreprise, dans lequel ils attestent de leur conformité avec le Code de conduite. Si l'information n'est pas fournie, ce manquement peut mener à l'exclusion du soumissionnaire.





Si des sous-traitants ou d'autres fournisseurs sont impliqués, ils doivent eux aussi remplir un formulaire de déclaration personnelle distinct.

Après l'attribution du contrat, les fournisseurs doivent remettre le Code de conduite signé.

Ce Code de conduite inclut des réglementations sur la sécurité professionnelle, les conditions de travail et l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes. Dans ce document, le fournisseur déclare non seulement sa totale conformité, mais aussi que :

- la municipalité de Zurich ainsi que tout organe externe mandaté peut exiger la preuve de conformité avec le Code de conduite par le partenaire contractuel à tout moment
- il garantit l'adoption de mesures adéquates et s'assure que les sous-traitants et les fournisseurs adoptent et se conforment au Code de conduite de la ville de Zurich
- la ville de Zurich ainsi que tout organe externe mandaté peut examiner l'application des réglementations du Code de conduite par le partenaire contractuel et ses sous-traitants et fournisseurs à tout moment.

Pour les procédures autres que les appels d'offres ouverts ou sélectifs, par ex. une procédure de gré à gré ou une procédure d'invitation à soumissionner, le Code de conduite et le formulaire de déclaration personnelle peuvent être acceptés par les partenaires contractuels sur une base volontaire.

Pour des groupes de produits spécifiques, d'autres déclarations peuvent être exigées. Si ces demandes engendrent une modification significative des coûts ou des contraintes pour les offres, le conseil municipal doit prendre la décision au cas par cas.

Pour des **groupes de produits spécifiques à haut risque**, les soumissionnaires doivent fournir un certificat reconnu internationalement avant l'attribution du contrat, ce qui démontre la conformité avec les critères minimums (i.e. les normes fondamentales du travail de l'OIT). Si nécessaire, le fournisseur doit démontrer la conformité avec d'autres conditions ou décrire les améliorations nécessaires, avec un processus et un calendrier bien définis. Une liste de certificats approuvés est établie par la municipalité.

Les pierres naturelles ont ainsi été classées comme un groupe de produits à haut risque en mai 2010. Un projet pilote pour leur achat a été mené par le département d'ingénierie civile. Il s'est avéré faisable et réalisable dans le cadre du processus d'achat. Les soumissionnaires doivent déclarer l'origine de leurs pierres naturelles dans une déclaration supplémentaire. De plus, ils doivent signer le Code de conduite. Pour les pierres provenant de carrières extérieures à l'Europe, un certificat reconnu internationalement doit être remis avant l'attribution du contrat. Dans certains cas individuels, la conformité avec les normes fondamentales de l'OIT peut aussi être démontrée par un auditeur externe agréé.¹³ Si aucune information n'est fournie ou aucune vérification

¹³ Pour une analyse complète du système d'audit externe appliqué partout en Suisse, veuillez

par des certificats ou un audit, l'offre du soumissionnaire sera exclue du processus. Les autres sanctions possibles sont les mêmes que pour d'autres produits, ce qui implique l'exclusion possible de futurs processus d'appel d'offres pendant une période pouvant aller jusqu'à cinq ans et d'éventuelles demandes de dédommagement. Sur la base des expériences glanées lors de la phase pilote, une mise en œuvre à l'échelle de la ville est actuellement en préparation, ce qui inclut les produits utilisés pour les bâtiments et les cimetières.

Contrôle

En règle générale, **l'examen ou l'inspection** de la conformité avec les critères minimums (normes fondamentales de l'OIT) sur les sites de production n'est prévu qu'en cas de suspicion raisonnable pendant la période contractuelle. Ceci peut prendre la forme d'un audit externe commandé par la ville de Zurich, qui sera cependant payé par l'entreprise contractante. Pour ce faire, il est nécessaire de disposer d'indications plausibles d'une violation de la directive sur la durabilité sociale. La décision doit être prise par le service d'achat compétent avec le département des achats stratégiques. A ce jour, aucun audit de ce type n'a été commandé.

Pour le **contrôle de l'égalité de traitement** entre les hommes et les femmes, la Suisse dispose d'un programme électronique baptisé « Logib », qui permet d'effectuer une simple vérification de l'égalité des salaires dans les entreprises. Depuis 2009, le bureau chargé de l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes a contrôlé l'égalité des salaires chez les fournisseurs de l'Etat suisse. La municipalité de Zurich projette d'étudier si elle peut utiliser elle-même cet outil pour contrôler ses fournisseurs.

Pour les pierres naturelles, des **contrôles aléatoires** sont effectués pour tester si toutes les pierres sur les sites de construction possèdent le label adéquat (pierre équitable). Ce contrôle est effectué en même temps que les contrôles aléatoires des filtres à particules et des conditions de travail menés automatiquement.

C. LEÇONS APPRISES ET PLANNING FUTUR

Planning futur

Une extension progressive des produits considérés à haut risque, notamment les balles de sport et les textiles, est prévue à l'avenir.

Des produits issus du commerce équitable seront aussi promus dans la municipalité en guise de stratégie complémentaire. L'utilisation de produits issus du commerce équitable ne sera pas contraignante, mais les personnes concernées seront encouragées à inclure autant que possible de tels produits dans leur processus d'achat pour contribuer à augmenter leur part du marché.

La stratégie est basée sur des produits qui sont vérifiables en vertu de la résolution du Parlement européen sur le commerce équitable et le

lire les pages 35 à 41 du guide juridique LANDMARK (cf. note en bas de page 2 ci-dessus)



développement et qui possèdent une certification selon Fair Trade Labelling Organisations (FLO).

Les recommandations spécifiques pour l'achat de produits issus du commerce équitable sont:

Toutes les cafétérias du personnel devraient envisager d'inclure le plus de produits équitables possibles dans leur assortiment. Une cafétéria propose déjà du thé, du jus et des bananes issus du commerce équitable et vend exclusivement du café équitable.

- Les fleurs devraient être achetées auprès d'un producteur qui se conforme aux critères du label FLO (ou un équivalent). A ce jour, deux départements achètent ce type de fleurs.
- Les vêtements de travail devraient généralement être achetés auprès de fabricants qui appliquent des normes sociales rigoureuses, qui sont par exemple la norme sur la responsabilité sociale 8000 (SA 8000) ou une norme de commerce équitable alternative. Deux départements achètent déjà des t-shirts conformes aux critères SA 8000.
- La gamme de cadeaux d'affaires officiels devrait contenir des produits issus du commerce équitable.

Pour encourager l'achat de tels produits, le département de coordination des achats de Zurich communique régulièrement sur le sujet, à la fois en interne et à l'extérieur, par ex. via la Procura+ Sustainable Procurement Campaign¹⁴.

D. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Conclusion

La ville de Zurich croit qu'avec la mise en œuvre des trois méthodes mentionnées, associées à la possibilité de définir des critères supplémentaires pour les groupes de produits à haut risque et la possibilité d'un audit externe en cas de suspicion, des normes de durabilité sociale peuvent être incluses dans la politique d'achat.

La ville en est encore à un stade relativement précoce du processus en ce qui concerne les groupes de produits à haut risque comme les vêtements de travail et les technologies de l'information et de la communication (TIC). En fonction de la demande et du développement de la production et des marchés d'achat, il sera nécessaire pour Zurich de classer d'autres groupes de produits dans cette catégorie.

Parmi les aspects importants et très positifs de l'approche de Zurich figurent les formations régulières dispensées au personnel et l'existence d'un point de contact pour le personnel chargé des achats sur la mise en œuvre de la directive et sur l'application des outils mentionnés ci-dessus.

¹⁴ Cf. <http://www.procuraplus.org>

Recommandations

Bien qu'il soit important de tenir compte de critères sociaux dans tous les groupes de produits, il peut être opportun d'opérer une distinction entre les groupes et d'identifier ceux qui présentent un besoin accru de contrôle. Un système de vérification et de contrôle plus strict devrait être appliqué à ces catégories de produits. L'audit des certificats et du matériel sur les sites de construction sont essentiels pour garantir la conformité.

La formation du personnel et une unité avec une fonction de consultance pour le personnel en charge des achats sont toutes deux jugées essentielles pour faire avancer la question de la vérification et du contrôle de la politique APSR.

Contact

Personne : Beat von Felten / Ivano Pernigo

E-mail : beat.vonfelten@zuerich.ch / ivano.pernigo@zuerich.ch

Site web : www.zuerich.ch

La politique pour la durabilité sociale et les trois instruments (en allemand) sont disponibles en ligne sur: http://www.stadt-zuerich.ch/fd/de/index/das_departement.html > Departementssekretariat/Aufgaben > Beschaffungskoordination > Beschaffungsrichtlinien

3 CONCLUSIONS

Cet éventail de pratiques actuelles illustre que certaines municipalités sont en bonne voie d'obtenir une vérification fiable des critères sociaux que les fournisseurs sont tenus de respecter. Les auteurs aimeraient encourager d'autres autorités à emprunter la même voie. Certes, ce processus s'assortit de défis mais, comme le démontre ce guide, des opportunités existent d'opérer des progrès vers cette cause fondamentalement importante.

La mise en place de systèmes de vérification commence toujours par la définition des critères pour une production des biens socialement responsable et par s'appuyer sur cette base pour trouver des outils appropriés permettant de veiller au respect de ces critères. Les codes de conduite, les déclarations du soumissionnaire, l'utilisation de labels et de programmes de certification, les questionnaires de suivi et les audits ou inspections externes sont autant d'outils qui peuvent être sélectionnés et combinés pour créer une stratégie globale efficace.

Un point crucial de la politique APSR est le contrôle de la conformité avec ce que les entreprises déclarent qu'elles feront ou font par rapport aux critères sociaux et, plus ambitieux encore, la conformité des sous-traitants et des fournisseurs tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Il s'agit d'une question de temps, de budget et de personnel. Mais, comme le montrent les exemples et le guide juridique de LANDMARK sur la vérification de la responsabilité sociale



(cf. note en bas de page 2), il existe des moyens de surmonter ces difficultés et de trouver des solutions adéquates. Nous avons vu que l'établissement d'une coopération à long terme entre les municipalités et la mise en commun des ressources est l'une de ces solutions.

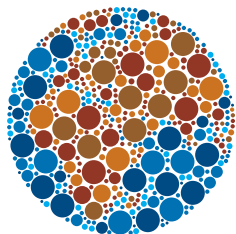
L'augmentation du nombre d'autorités publiques, en particulier des associations d'autorités publiques, qui manifestent leur engagement envers la politique APSR en exigeant plus de la part de leurs fournisseurs, encouragera des entreprises à améliorer leurs conditions de travail. Ce sont souvent les mêmes entreprises qui fournissent plusieurs municipalités. Dès lors, l'adoption d'une approche commune serait un moyen très positif de stimuler le marché, qui pourrait contribuer à améliorer une partie des pires conditions de travail dans le monde.

Nous pouvons tirer de ces exemples de bonnes pratiques les conclusions suivantes:

- La coopération entre les autorités publiques et au sein même de celles-ci renforce la politique APSR.
- Le contrôle et le suivi des pratiques des fournisseurs sont essentiels à une mise en œuvre efficace.
- Travailler de façon constructive et motivante avec les fournisseurs, les tenir informés et garantir leur participation encouragent les APSR.
- Le fait que les autorités publiques adoptent des approches semblables des systèmes de vérification permet une meilleure diffusion des informations et d'exercer une plus grande influence sur le marché
- La mise en place d'une unité de soutien et d'un point de contact pour les services d'achat au sein des pouvoirs publics est une mesure nécessaire à la mise en œuvre d'une stratégie globale.

Le consortium LANDMARK entend encourager autant d'autorités locales que possible à adopter les approches décrites dans ce document. Si vous souhaitez partager votre expérience dans l'application des systèmes de vérification ou obtenir un soutien supplémentaire, veuillez nous contacter à l'adresse e-mail suivante : procurement@iclei.org





THE LANDMARK PROJECT

MOVING TOWARDS
SOCIALLY RESPONSIBLE
PROCUREMENT

PROMOUVOIR DES CONDITIONS DE TRAVAIL DIGNES TOUT AU LONG DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Le projet LANDMARK, qui s'étend d'avril 2011 à mars 2014, vise à permettre aux autorités locales européennes de stimuler activement la promotion de conditions de travail équitables dans les chaînes d'approvisionnement globales pour certains produits achetés par le secteur public européen.

La modification des habitudes de consommation des autorités publiques peut considérablement améliorer les conditions de vie et de travail des travailleurs en Asie et dans des régions d'Afrique subsaharienne, en particulier dans les secteurs du textile, de l'alimentation, de la construction et de l'électronique.

Le projet LANDMARK est un projet international cofinancé par l'Union européenne (Programme acteurs non étatiques et autorités locales, géré par EuropeAid) et constitué sur la base d'un partenariat entre sept organisations européennes, comprenant des villes, des municipalités et des organisations spécialisées nationales et internationales.

Suivez-nous sur :

WWW.LANDMARK-PROJECT.EU

CONTACTEZ-NOUS :

ICLEI – Local Governments for Sustainability

Philipp Tepper, Projectcoördinator
European Secretariat

Leopoldring 3
D-79098 Freiburg

Allemagne

Téléphone : +49 761 368 920

Fax : +49 761 368 92 49

E-mail : procurement@iclei.org

WEED – World Economy, Ecology & Development

Annelie Evermann
Project Manager for Sustainable Public Procurement

Eldenaer Straße 60

D-10247 Berlin

Allemagne

Téléphone : +49 30 280 418 11

Fax : +49 30 275 969 28

E-mail : annelie.evermann@weed-online.org